



École Sainte-Marie
PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif.....	1
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif	1
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	1
4. MISSION, VISION, VALEURS.....	2
5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe)	3
7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	8
Annexes	9
A. Encadrements légaux	

1. But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif

Membres du comité « projet éducatif » :

- Mme. Annie Marcil, enseignante
- Mme. Manon Dumais, enseignante
- M. Claude Gauthier, enseignant
- Mme. Jessica Naud, enseignante orthopédagogue
- Mme. Émilie Mailhot-Larouche, enseignante orthopédagogue
- Mme. Sabrina Castonguay, directrice

Parents du conseil d'établissement

- Mme. Marie-Ève Bouchard, parent
- Mme. Marie-Pierre Guay, parent
- Mme. Barbara Jean, parent
- Mme. Mélanie St-Amand, parent et présidente du conseil d'établissement
- Mme. Myriam Tremblay, parent

3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Le projet éducatif émerge du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 7)

Voici les différents outils utilisés afin de soutenir l'analyse de nos besoins :

- Sondage auprès du personnel
- Sondage auprès des élèves
- Sondage auprès des parents
- Analyse des résultats des élèves de 6^e année de 2014 à 2018 en français, mathématique et anglais
- Analyse des taux de réussite et des résultats des épreuves obligatoires de 4^e et 6^e année
- Consultations lors des rencontres collectives
- Consultations lors des rencontres du conseil d'établissement

4. MISSION, VISION, VALEURS

Mission

Développer le plein potentiel des élèves dans un environnement ouvert et stimulant.

Vision

Une école où chacun croit en son potentiel!

Un lieu où l'élève est valorisé dans ce qu'il est, où chacun découvre de nouveaux intérêts et développe de l'ouverture.

Valeurs

Collaboration

Je m'engage activement dans mon milieu.

Ouverture

Je fais preuve d'ouverture et de curiosité envers les autres et les nouvelles expériences.

Respect

Mes paroles et mes actions sont teintées de bienveillance.

5. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe) (LIP, ARTICLES 37 ET 97,1)

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école Sainte-Marie est située au cœur de la municipalité de Normandin. Celle-ci fait partie de la MRC Maria-Chapdelaine et compte environ 3100 habitants. L'économie repose principalement sur l'agriculture, l'exploitation forestière et la pépinière forestière.

ENJEUX ET DÉFIS

- L'indice de milieu socio-économique est passé de 4 à 7, ce qui indique une forte baisse du revenu familial et de la scolarité des mères de nos élèves.
La baisse du niveau socio-économique se fait sentir dans la relation entre l'école et les familles. De plus en plus, nous devons aider les parents à répondre aux besoins de base de leurs enfants en fournissant du matériel scolaire ou en les dirigeant vers des organismes d'aide. Également, de plus en plus de familles ne placent pas l'école comme priorité.
- Étant donné que la population est peu nombreuse et vieillissante, les services de la municipalité ciblés pour les jeunes sont restreints. Il y a peu d'installations sportives et culturelles. Nous devons parfois nous tourner vers des entreprises privées ou des organismes (chevaliers de Colomb, pompiers) pour des partenariats lors de projets particuliers.
- Le taux de fréquentation au service de garde est en constante augmentation et les parents nous ont indiqué que les devoirs et leçons demeurent une tâche difficile à la maison en raison du manque de temps.
D'ailleurs, dans plusieurs familles, le père travaille en forêt, obligeant la mère à superviser seule les enfants dans leurs apprentissages.
- Les parents considèrent important de favoriser l'implication des parents à l'école (70%), ils souhaitent être avisés plus rapidement de l'évolution de leurs enfants et veulent connaître les différents services pouvant être offerts. Ces points seront assurément pris en considération dans l'élaboration de nos moyens d'intervention.

ENVIRONNEMENT INTERNE

Les élèves et leur réussite

Effectifs scolaires :

L'école Sainte-Marie compte 285 élèves de la maternelle à la sixième année.

De plus, le service de garde accueille environ 140 élèves (réguliers et sporadiques).

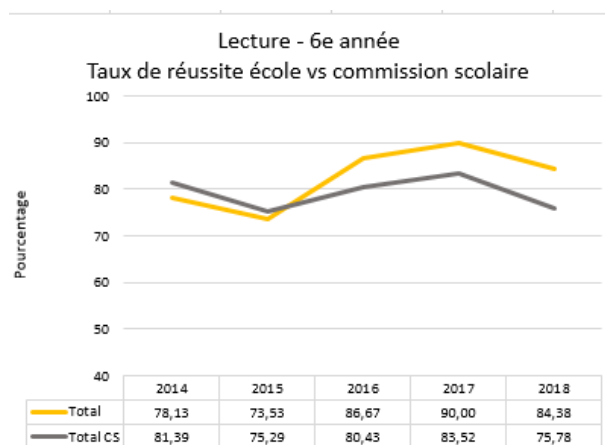
Caractéristiques liées à la réussite :

Suite à l'analyse des taux de réussite et des moyennes des élèves de 4^e et 6^e année aux épreuves uniques, nous relevons les constats suivants :

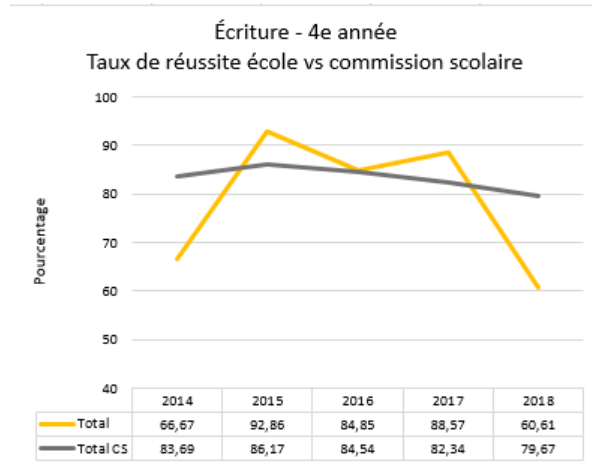
- Les taux de réussite en mathématique sont supérieurs (sauf en 2016) à ceux de la CS pour les deux compétences (résoudre et raisonner)
- La moyenne des élèves, tant en français qu'en mathématique est similaire au reste de la CS (exemple pour la lecture 4^e année dans le tableau)

Français - Lecture 4e année												
Année	École						Commission scolaire					
	Moyenne			Taux réussite			Moyenne			Taux réussite		
	Total	Filles	Gars	Total	Filles	Gars	Total CS	Filles CS	Gars CS	Total CS	Filles CS	Gars CS
2014	69,70	74,80	63,33	74,07	80,00	66,67	71,32	73,62	69,41	79,35	82,46	76,77
2015	81,79	77,30	84,28	92,86	80,00	100,00	76,87	77,77	76,05	86,17	86,56	85,82
2016	69,61	63,89	77,36	78,79	63,16	100,00	72,21	75,16	68,88	79,88	83,46	75,83
2017	72,34	76,58	67,31	74,29	94,74	50,00	70,03	72,15	67,85	76,26	78,72	73,72
2018	64,85	71,94	58,18	66,67	81,25	52,94	69,94	72,56	67,33	75,29	80,73	69,87

- Les taux de réussite en lecture sont régulièrement supérieurs à ceux de la CS. (Exemple pour la 6^e année)



- C'est en écriture que nous observons les résultats les plus faibles quant au taux de réussite. D'ailleurs, nous n'atteignons pas le taux de réussite de 85% à la fin du 2^e cycle à la fin de l'année 2018. L'écriture sera une priorité dans notre école.



- En ce qui a trait à l'écart entre les garçons et les filles (taux de réussite et moyennes), nous dénotons un écart presque à chaque année observée. Cependant, cet écart est variable et parfois ce sont les garçons qui sont supérieurs aux filles. Donc, nous n'arrivons pas à faire ressortir une constante qui nous permettrait d'élaborer un objectif.
- Depuis deux ans, il y a une augmentation d'élèves ayant un PSI au préscolaire. De plus, certains élèves, qui ne sont pas connus de nos partenaires débutent leur scolarité avec de grands besoins ayant une influence directe sur la réussite.

L'analyse du sondage mené auprès des élèves de 3^e à 6^e fait ressortir quelques pistes.

- Le degré de motivation des jeunes est très élevé. Ceux-ci considèrent faire preuve de persévérance et sont motivés principalement par un projet d'avenir, leurs parents, leurs enseignants et leurs amis.
- 20% des élèves ne se sentent pas ou peu en sécurité dans les vestiaires du gymnase et dans la cour d'école. Cette donnée est inquiétante pour notre équipe et elle sera priorisée.

Le personnel scolaire et l'organisation scolaire

En 2018, l'école Sainte-Marie compte trois enseignants au préscolaire et onze au primaire. Le personnel est stable. Quatre enseignants se partagent les spécialités (anglais, musique et éducation physique). Trois enseignants orthopédagogues soutiennent les élèves dans leurs apprentissages et une équipe de cinq techniciennes en éducation spécialisée favorisent l'intégration de certains élèves ciblés.

L'offre de services complémentaires est variée mais partagée entre plusieurs personnes ce qui ne facilite pas le partage d'informations et les suivis.

- Psychologie (une journée/semaine)
- Psychoéducation (deux jours/semaine)
- Psychoéducation (une journée/semaine)
- Travail social (une journée/semaine)
- Travail social (une journée/semaine)

Nous offrons des activités parascolaires quelques midis par semaine. Cependant, les sondages auprès des parents et des élèves font ressortir le fait que l'offre pourrait être plus variée.

La relation école-famille est apparue comme étant prioritaire par le comité et l'ensemble du personnel. D'ailleurs, le sondage mené auprès des parents est venu confirmer que nous devons mettre les efforts nécessaires afin de travailler en collaboration avec les parents.

Les membres du personnel font ressortir plusieurs forces et défis ayant une incidence directe sur le climat de l'école et par le fait même la réussite des élèves.

Forces : projets variés, personnel dévoué, climat sain, sentiment d'appartenance, équipe TES efficace, accueil et relations avec les élèves, respect des différences, ouverture, stabilité du personnel, parlement étudiant.

Défis : impliquer davantage les parents, arrimage entre le préscolaire et la première année, transitions entre les niveaux, parents exigeants, temps élevé consacré à la gestion des comportements, innovation pédagogique, sortir des sentiers battus, accueil des suppléants, matériel actuel.

6. Voici un résumé des principaux éléments ressortis des différentes consultations et sondages

INTERNE	FORCES	FAIBLESSES
EXTERNE	OPPORTUNITÉS	MENACES

Légende

Nous n'avons pas ou peu d'influence sur l'environnement externe. Les **opportunités** et **menaces** nous permettent de réfléchir, d'expliquer certains défis ou de servir de leviers.

Les **forces** internes serviront à soutenir la mise en place de différents objectifs

Les **faiblesses** internes font ressortir les priorités d'action. L'analyse de ces éléments nous mènera vers la mise en place de moyens concrets afin d'atteindre les objectifs ciblés

7. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles

- Respecter les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche (LIP, article 459.3)
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)

Enjeu	Orientation	Cohérence avec le PEVR	Objectif	Indicateur	Situation actuelle	Cible
Le bien-être des élèves.	Assurer un milieu de vie sain et sécuritaire	Objectif 6.1	1.1 Offrir 60 minutes et plus d'activité physique par jour à tous les élèves de la maternelle à la 6 ^e année.	Nombre de minutes d'activité physique par jour	59minutes/jour en 2018-2019	60 minutes et plus d'ici 2022
			1.2 Diminuer de 10% le nombre d'élèves se sentant peu ou pas en sécurité dans les vestiaires et/ou la cour d'école.	Pourcentage d'élèves de 3 ^e à 6 ^e année qui ne se sent pas ou peu en sécurité.	20% des élèves de 3 ^e à 6 ^e année ne se sent pas ou peu en sécurité dans le vestiaire et/ou sur la cour (sondage)	10% des élèves de 3 ^e à 6 ^e année
La réussite de tous les élèves	Augmenter les compétences en littératie	Objectif 2.1	2.1 Porter à 85% le taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de la fin du 2 ^e cycle.	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture de la fin du 2 ^e cycle du primaire	60.61% en 2018	85%
La collaboration école-famille	Favoriser l'implication des parents	Objectif 4.1	3.1 Accroître de 50% les occasions de se présenter à l'école afin de favoriser les pratiques collaboratives entre les parents et l'école.	Nombre total d'occasion pour les parents de se présenter à l'école.	Rencontres en 2018-2019 (5 occasions) Début d'année Bulletins Plans d'intervention Assemblée générale	Doubler les occasions d'ici 2022

Annexes

A. Encadrements légaux

Dans cette section, l'établissement pourrait choisir de présenter les encadrements légaux.

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
 - Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)3 ;
 - Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1) ;
 - Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
 - Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.